

## Vingt-septième session du Comité des forêts – Procédure de correspondance écrite

### Point 8.5: Dialogue avec les organes statutaires traitant de questions forestières (document COFO/2024/6.5)

#### Réponse du secrétariat aux contributions écrites des membres

Le secrétariat remercie les membres pour leurs observations au sujet du point 8.5 – Dialogue avec les organes statutaires traitant de questions forestières (document COFO/2024/6.5).

Le secrétariat a pris note de l'intervention du Mexique, qui a souligné l'importance des organes statutaires traitant de questions forestières pour ce qui est de fournir des avis d'experts à l'appui des activités de la FAO et de ses membres sur les questions prioritaires, ainsi que son attachement au dialogue et à la collaboration dans le cadre de ces organes.

#### I. Comité CFFSA/CEF/CFPPO des questions forestières méditerranéennes – *Silva Mediterranea*

Le secrétariat a noté que l'Union européenne et ses États membres (UE) encourageaient une participation vaste et active à la 25<sup>e</sup> session du Comité des questions forestières méditerranéennes et à la 8<sup>e</sup> Semaine forestière méditerranéenne, et qu'ils soutenaient le développement du Groupe de travail de la jeunesse méditerranéenne (MYTF). L'appui de l'UE et du Canada aux mesures proposées à l'annexe I du document susmentionné est très apprécié. Le secrétariat a également pris note du fait que le Canada encourageait les membres à poursuivre leurs efforts de restauration et à rendre compte de leurs contributions aux rapports et aux publications de la FAO.

#### II. Comité consultatif de la filière bois durable (CCFBD)

Le secrétariat a pris note de la reconnaissance par l'UE de l'engagement du Comité consultatif de la filière bois durable s'agissant d'encourager les partenariats stratégiques de façon à mettre en œuvre ses priorités stratégiques conformément à son Cadre stratégique 2020-2030. Le secrétariat a noté le soutien apporté à la recommandation figurant au paragraphe 8, alinéa b, de l'annexe II du document susmentionné, étant entendu qu'elle contribuera également à la mise en œuvre de l'Accord de Paris et du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

Le secrétariat prend acte de l'observation formulée par les États-Unis d'Amérique et l'Australie concernant l'emploi du terme «bioéconomie» et les implications que cela comporte pour le libellé de la recommandation. Il tient à préciser que le point 6 de l'ordre du jour provisoire sera l'occasion d'un examen en profondeur, lors duquel le Comité des forêts pourra recommander une formulation appropriée qui sera également utilisée dans le cadre du CCFBD.

Le secrétariat salue l'appui du Canada aux mesures suggérées au paragraphe 8, alinéas a et b, de l'annexe II du document susmentionné.

Le secrétariat a noté que le Mexique se félicitait des efforts déployés par le CCFBD en vue de promouvoir une bioéconomie reposant sur les forêts et de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

Le secrétariat a pris note du soutien apporté par l'Australie aux recommandations figurant au paragraphe 7, alinéas b à e, de l'annexe II du document susmentionné et de ses liens avec une recommandation connexe formulée par la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique à sa 13<sup>e</sup> session. Il est pris note des encouragements adressés à la FAO pour qu'elle assume un rôle de chef de file au niveau international dans la lutte contre les problèmes grandissants liés à la sécurité des fibres à l'échelle mondiale, en fournissant les renseignements techniques nécessaires et en favorisant la mise en œuvre d'interventions adaptées, en étroite coopération avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts.

### **III. Commission internationale du peuplier et autres essences à croissance rapide utiles aux personnes et à l'environnement (CIP)**

Le secrétariat a noté le fait que l'UE saluait l'importance accrue accordée par la Commission au rôle des essences à croissance rapide gérées de manière durable et des forêts plantées résistantes et diversifiées dans la lutte contre la déforestation et dans l'amélioration des avantages découlant des forêts en milieu rural et en zone urbaine, et qu'elle était favorable aux mesures suggérées au paragraphe 13, alinéas a et b, de l'annexe III du document susmentionné.

Le secrétariat a pris note du fait que les États-Unis d'Amérique ont évoqué d'autres avancées importantes, notamment une base de données des chercheurs qui travaillent sur des essences à croissance rapide, ce qui est très pertinent au regard du champ d'application de la réforme de 2019 de la CIP visant à élargir la liste des genres prioritaires de la Commission au-delà de *Populus* et *Salix* et à favoriser la collaboration et la mobilisation parmi les scientifiques. Le secrétariat a pris note de la question concernant l'état des préparatifs du «*Green Book*» et a le plaisir d'annoncer qu'il devrait être lancé lors de la 27<sup>e</sup> session de la CIP. Le secrétariat a également relevé la proposition d'utiliser le terme «phytotechnologies» au lieu de «bioremédiation». À cet égard, il tient à préciser que la formulation utilisée a été choisie par la Commission elle-même. Par conséquent, il n'est peut-être pas opportun de la modifier à ce stade, mais la CIP souhaitera peut-être étudier cette proposition et prendre les mesures appropriées, si elle le juge nécessaire.

Le secrétariat a relevé que le Canada se félicitait des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie de la CIP et qu'il saluait ses précieuses contributions.

### **IV. Groupe de travail sur les forêts et les systèmes agrosylvopastoraux des zones arides (du Comité des forêts)**

Le secrétariat a noté que l'UE reconnaissait combien il importait de mieux coordonner les réponses apportées aux besoins des membres aux fins d'une approche intégrée et multidisciplinaire de la gestion des zones arides, et se félicitait des progrès accomplis dans la promotion des activités liées aux zones arides, y compris en s'associant à des entités au sein et en dehors de la FAO. Il est dûment pris note du commentaire qui présente l'agroforesterie comme une possible boîte à outils au service de l'agriculture durable et de la restauration des paysages.

Le secrétariat a également pris note de l'importance, réaffirmée par l'UE, qu'il y avait à renforcer la collaboration avec le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et avec les instances responsables d'autres instruments pertinents, et il veillera à la consolider. Il a également pris note de la recommandation du même ordre formulée par les États-Unis d'Amérique et de la proposition de communiquer au secrétariat de la Convention toute analyse ou tout rapport quantitatifs concernant la dégradation des terres et l'agriculture, et il veillera à inclure ces propositions dans le programme de travail.

Le secrétariat a également relevé la demande faite au Groupe de travail de poursuivre et de renforcer sa collaboration avec le Sous-Comité de l'élevage du Comité de l'agriculture de la FAO, notamment dans le cadre de l'initiative mondiale «Grazing with Trees», et d'informer le Comité de l'agriculture et le Comité des forêts des progrès accomplis.

Le secrétariat a noté que l'Australie se réjouissait de la tenue de la troisième université d'été sur les terres arides en Australie en 2025, parallèlement au Congrès international sur les parcours.

### **V. Commissions régionales des forêts**

Le secrétariat a pris acte de l'appui apporté par l'UE aux recommandations figurant au paragraphe 5, alinéas b et c, de l'annexe V du document susmentionné. Le secrétariat veillera à inclure, dans le rapport de la session, l'invitation lancée à la FAO s'agissant de faciliter davantage une meilleure intégration des questions importantes qui intéressent les forêts au niveau régional dans les travaux des

conférences régionales de l'Organisation. Il veillera également à tenir compte de la demande faite à la FAO d'aider les commissions régionales des forêts à renforcer leur rôle, à améliorer leur fonctionnalité et à accroître leur efficacité dans les contextes régionaux dans lesquels elles interviennent, conformément à leur demande.

Le secrétariat approuve la proposition du Japon de présenter de manière stratégique la contribution des forêts et de la foresterie à d'autres domaines, notamment la lutte contre le changement climatique, l'agriculture et l'environnement, et de préciser les priorités dans la région, et il aidera les commissions régionales des forêts dans cette entreprise, conformément à la recommandation figurant au paragraphe 5, alinéa d, de l'annexe V du document susmentionné.

Le secrétariat se félicite que le Canada reconnaisse le rôle des commissions régionales des forêts et salue la note indiquant que la Commission des forêts pour l'Amérique du Nord est une plateforme de coopération importante et précieuse sur les questions techniques et de politique forestière qui sont communes à l'ensemble du continent.

Le secrétariat a pris note de l'accueil favorable réservé par le Mexique aux recommandations formulées par les commissions régionales des forêts, ainsi que du soutien apporté au renforcement du dialogue intersectoriel sur les politiques forestières et des travaux intersectoriels sur les questions forestières et agroalimentaires.

Le secrétariat remercie l'Australie d'avoir accueilli, à Sydney, la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique de la FAO en octobre 2023, et a pris note de la remarque au sujet de l'organisation en présentiel de cette session.